

Les ÉCHOS))) de Saint-Cast Le Guildo

N° 76

Le Journal municipal de la commune
novembre 2015

Zoom sur l'Unité Mobile de Premiers Secours

Découvrez le bilan 2015
des interventions sur
Saint-Cast le Guildo
en p 10



NOUVEAU → www.villedesaintcastleguildo.fr

**RÉUNION PUBLIQUE SUR LA FUSION
DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES**
le 16 novembre 2015 Salle d'Armor
à 20h → + d'infos en p 4

► **Élections Régionales :**
Venez voter les dimanches
6 et 13 décembre 2015
+ d'infos en p 3

► **Réunion sur le réaménagement
du centre bourg :**
le 3 décembre 2015 à 20h30
Salle d'Armor
+ d'infos en p 4



ÉDITO



Réduire nos déchets C'est possible et nécessaire !

Une réunion publique d'information sur le tri sélectif et le nouveau mode de collecte des déchets s'est tenue vendredi 23 octobre dans la salle d'Armor. Gervais Lebouc, vice président de la communauté des communes du pays de Matignon a exposé les évolutions à court terme en ce qui concerne l'organisation et les modalités de la collecte des déchets sur le territoire communal.

Ainsi, l'abandon des containers collectifs des ordures ménagères est acté. Les habitants de notre commune auront à disposition des bacs individuels. Seules les résidences collectives, les zones difficiles d'accès pour les camions chargés de la collecte bénéficieront de l'implantation de colonnes enterrées ou semi-enterrées.

Les résidents secondaires auront quant à eux le choix : le bac, l'accès à la colonne ou les deux afin de faciliter la collecte de leurs déchets le jour du départ.

Pour la collecte individuelle, les bacs devront être sortis la veille au soir du jour de la collecte.

Ces changements doivent permettre et encourager les habitants à trier davantage...

Le représentant de la structure Kerval (syndicat de valorisation des déchets basé à Ploufragan) a rappelé les enjeux auxquels nous sommes confrontés face au tri des déchets ainsi que les avancées récentes en matière de recyclage.

Le tri des ordures ménagères constitue un double enjeu : écologique et économique.

- Un enjeu écologique : en réduisant les volumes de déchets non recyclés, nous limitons notre impact sur l'environnement.
- Un enjeu économique : en triant, nous favorisons le recyclage et la valorisation de nos déchets, et réduisons ainsi le coût de traitement des ordures ménagères. De plus, la vente des déchets et les soutiens des éco-organismes permettent de générer des recettes.

Il s'agit donc de chercher à produire moins de déchets, par exemple en privilégiant les produits les moins générateurs d'emballage, de favoriser la valorisation des matériaux qui peuvent avoir une « deuxième vie ».

De nouvelles consignes de tri seront prochainement proposées et allégeront encore nos poubelles ordinaires.

Les conteneurs jaunes accueillent jusqu'à présent les cartonnettes et briques alimentaires, les emballages métalliques, bouteilles et flacons en plastique. Dans les mois qui viennent, nous pourrons y ajouter tous les emballages en plastique.

Les containers bleus accueillent les journaux, revues, magazines et papiers.

Chacun d'entre nous produit environ 70 kg par an de déchets alimentaires (épluchures de légume, restes de repas, marc de café...) et de 60 à 120 kg de déchets verts, c'est-à-dire tontes de pelouse, tailles de haie, feuilles mortes.

Le compostage est une dégradation naturelle de la matière organique, sous l'action de micro-organismes, en présence de l'eau et d'air. Il peut se faire en tas au fond du jardin ou dans un composteur et permet d'obtenir un produit naturel (compost) utilisable comme engrais.

Une action pour réduire le gaspillage alimentaire dans les cantines est engagée sur la commune. Un groupe d'élèves de l'IME des Quatre Vaulx, accompagné par les techniciens de Kerval a engagé une campagne de sensibilisation auprès des enfants des trois écoles de Saint-Cast le Guildo.

Réduire les déchets à la source est une priorité.

Les diverses structures de la collectivité produisent environ 10 tonnes de déchets par an. La loi impose un nouvel encadrement des déchets notamment en matière de tonnage annuel.

Prenant appui sur celle-ci, nos déchets doivent être acheminés vers la station de compostage installée sur le terrain des services techniques et financée par KERVAL.

La commune se doit de montrer l'exemple et ainsi encourager les citoyens dans cet effort collectif.

Frédérique BREBANT – Conseillère municipale
Olivier COJEAN – Adjoint au Maire

LES INFOS de la Mairie

▼ CITOYENNETÉ

Élections régionales



DIMANCHE 6 ET 13 DÉCEMBRE 2015.

Attention: se munir d'une pièce d'identité
Bureau 1 et 2: salle Bec Rond- rue des Vallets
Bureau 3: salle des Pierres Sonnantes

▼ SOLIDARITÉ

Accueil des migrants

Le ministère de l'Intérieur, le 6 septembre 2015, a adressé à chaque commune française une demande d'aide pour répondre à l'afflux massif de migrants..

Cette aide devra se matérialiser, entre autre, par la mise à disposition de logements.

Des membres du Conseil Municipal de Saint Cast le Guildo se sont réunis en groupe de travail, le 1^{er} octobre dernier, afin d'étudier la demande préfectorale.

Lors de cette réunion, il nous est apparu comme une évidence que face à la situation dramatique vécue actuellement par des mil-

liers d'hommes, de femmes et d'enfants, aux frontières de l'Europe, à l'approche de l'hiver, nous ne pouvions répondre que positivement à cet appel.

La commune de Saint Cast le Guildo a proposé à la Préfecture la mise à disposition d'un logement capable d'accueillir une famille de migrants.

Cet hébergement induit nécessairement un accompagnement moral et logistique de la famille qui pourra être accueillie.

Pour ce faire, il nous semble plus approprié qu'une association de citoyens de notre commune remplisse ce rôle.

C'est pourquoi, les associations ou les personnes désireuses de se constituer en association peuvent se mettre en contact avec les services de la mairie.

Texte approuvé à l'unanimité par l'ensemble du conseil municipal.

Magali EGRIX – Adjoint au Maire

▼ SOLIDARITÉ

Distribution des colis de Noël

De 10h00 à 12h00 en Mairie

- Lundi 30 novembre

- Mardi 1^{er} décembre

- Vendredi 4 décembre

- Lundi 7 décembre

- Lundi 14 décembre

La distribution des colis à domicile se fera à partir du lundi 30 novembre 2015

> Édito	p 2
> Les infos de la Mairie	p 3
> Les échos du Conseil Municipal	p 5
> Patrimoine : témoignage sur la cérémonie du 65 ^e anniversaire du naufrage de la Frégate LAPLACE	p 8
> Dossier : L'Unité Mobile de Premiers Secours à St Cast Le Guildo	p 10
> Portrait d'une sportive	p 13
> Les infos de l'Office de Tourisme	p 14
> Le Grand Quizz 2015	p 15
> État Civil	p 16
> Permis de construire	p 16
> Les infos pratiques	p 17
> Vie des associations	p 18
> Les Echos culturels	p 20

Mairie de Saint-Cast le Guildo

1 place de l'Hôtel de Ville
22 380 ST-CAST-LE GUILD
Tél. : 02 96 41 80 18
mairie@saintcastleguildo.fr
Horaires d'ouverture :
Du lundi au vendredi :
9 h-12 h et 14 h-17 h
et le samedi : 9h -12h

Mairie annexe de Notre-Dame du Guildo

22380 NOTRE-DAME DU GUILD
Tél. : 02 96 41 07 07
mairie.annexe@saintcastleguildo.fr
Horaires d'ouverture : Lundi, Mardi,
Vendredi : 9h-12h et 14h-17h, Mercredi :
9h-12h, Jeudi : 9h-12h et 14h-16h,
Samedi : 10h-12h.

Site internet :

www.villedesaintcastleguildo.fr

Directrice de la publication :

Josiane ALLORY

Comité éditorial :

Olivier COJEAN, Thomas JARRY,
Christian LANCELOT, Frédérique
BRÉBANT, Géraldine DESCOMES,
Annie LEBLANC, Agnès DURAND.

Photo de couverture :

UMPS22

Dépôt légal imprimerie 2005

Conception - mise en page :

Rayures et Pointillés
46 Le Kerpont - 22130 ST-LORMEL
Tél. : 02 96 80 49 44
www.rayuresetpointilles.com

Impression et façonnage :

TPI - L'Enseigne de l'Abbaye
35830 BETTON - Tél. 02 99 55 74 55
www.technicplusimpression.fr

LES INFOS de la Mairie (suite)

▼ RÉFORME TERRITORIALE

Fusion des Communautés de Communes

CALENDRIER national, départemental et intercommunal, fin des études, informations, décisions sur les fusions

• **16/11/15:** Réunion publique d'information Communauté de Communes Pays de Matignon – Salle d'Armor de Saint-Cast le Guildo à 20h00

• **24/11/15:** Conseil communautaire: votes d'orientation – Vote sur le SDCI proposé par le préfet/Vœu sur le périmètre du nouvel EPCI

• **14/12/15:** Conseils municipaux des 9 communes du Pays de Matignon – Vote sur le SDCI proposé par le préfet/Vote sur le périmètre du nouvel EPCI

• **30/03/16:** Signature du SDCI par le Préfet

• **15/06/16:** Notification des projets de périmètres aux Maires

• **15/07/16:** Date limite de consultation de la CDCI sur les projets ne figurant pas au schéma

• **30/08/16:** Date limite de la consultation des élus

• **30/09/16:** Signature des arrêtés de fusions

• **15/12/16:** Date limite pour délibérer sur les projets d'accord locaux de composition des nouveaux conseils communautaires

• **01/01/17:** Création des nouveaux EPCI
 > CDCI: Commission Départementale de Coopération Intercommunale (Préfecture)
 > SDCI: Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (carte préfectorale des Communautés de Communes)
 > EPCI: Établissement Public de Coopération Intercommunale (Communautés de Communes)
 > Conseil des Communes: réunion de tous les élus municipaux d'une Communauté de Communes

Comme cela était précisé dans le journal municipal d'octobre, la loi NOTRe avec son calendrier a été définitivement votée le 7 août dernier.

Dans notre secteur, les Communautés de Communes avaient pris le devant pour que des études sérieuses soient réalisées dès les premières informations reçues quant à ce projet de loi (informations apparues quelques mois seulement après la mise en place des nouvelles mandatures

municipales et intercommunales). Les élus communautaires, les maires participent, depuis un an, à de nombreuses réunions de concertation, ateliers de travail, comités de pilotage...

Ce bouleversement en cours suscite questionnements et inquiétudes, mais des personnes regrettent également de ne pas avoir été informées plus tôt et consultées sur ces projets de fusion d'EPCI. On peut effectivement penser qu'une démocratie plus participative eut été souhaitable à ce sujet.

Cependant, vu ce calendrier très serré imposé par la loi depuis août 2015, alors que les études n'étaient pas encore finalisées, il est évident qu'une information complète et précise, nécessaire à une consultation auprès de la population, n'a pu être faite. Avant cette date, les élus eux-mêmes ne s'attendaient pas à devoir prendre des décisions aussi importantes à des dates aussi rapprochées.

Christian LANCELOT – Conseiller municipal
 Vice-président Communauté de Communes du Pays de Matignon

▼ URBANISME

Modification simplifiée du P.L.U. Mise à disposition du projet.

AVIS AU PUBLIC – Commune de SAINT-CAST LE GUILDO

Par délibération en date du 09/10/2015, le Conseil Municipal a fixé les modalités de la mise à disposition du dossier portant sur:

- > La modification de l'article UC2II du règlement écrit du PLU pour le secteur UCd, situé rue du Chêne Vert,
- > d'autoriser les saillies (débord de toit, balcons...) par rapport à l'implantation sur le domaine public,
- > de faire évoluer la règle sur les clôtures en zone NH (zone d'habitat diffus),
- > de modifier la répartition des densités sur certains secteurs 1AU et 2AU où des orientations d'aménagement sont programmées.

Le dossier de modification simplifiée sera mis à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie du 26 octobre au 27 novembre 2015. Il sera également mis en ligne sur le site internet de la commune:

www.villedesaintcastleguildo.fr

Pendant la durée de mise à disposition, les observations pourront être consignées sur un registre déposé en mairie.



Réunion publique sur l'aménagement du centre bourg

**3 DÉCEMBRE 2015
 20H30 SALLE D'ARMOR**

La commune de Saint Cast le Guildo met en œuvre une étude d'urbanisme, de paysage, d'architecture et de développement commercial qui a pour sujet principal le centre bourg.

Cet espace compris entre les abords de l'église et ceux de la mairie est essentiel au fonctionnement, à l'identité de la commune et à l'attachement que nous y portons.

Avant d'élaborer le projet qui illustrera le devenir de ce secteur stratégique, le Cabinet URBea, représenté par Monsieur Philippe SIMON, urbaniste, mandataire de l'équipe de maîtrise d'œuvre, présentera les différents scénarios étudiés jusqu'alors

▼ COMMÉMORATION

Anniversaire de la Guerre 1914/1918

Mercredi 11 novembre 2015

Programme officiel:

- > 11h00: dépôt de gerbe au monument aux morts de St-Cast - Place Beaucorps
- > 11h30: Rassemblement devant le monument aux morts du Guildo- dépôt de gerbe - minute de silence - sonnerie
- > 12 h: Vin d'honneur à la Mairie annexe du Guildo

Les ÉCHOS du Conseil Municipal

du vendredi 18 septembre 2015

🕒 FONCTIONNEMENT

■ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MATIGNON

Présentation par Monsieur LECUYER, Président de la Communauté de Communes du pays de Matignon
Restitution des études – évolution des périmètres intercommunaux.

🕒 DIVERS

■ SIGNATURE ADHÉSION A L'ASSOCIATION « SAVEURS DU PODOUVRE »

Madame BLANCHET, Adjointe au Maire, demande à l'Assemblée de l'autoriser à signer une adhésion avec l'association « Saveurs du Poudouvre » pour l'année 2015 concernant l'achat de la viande de porc pour la Cuisine Centrale.

Cette association a pour mission d'organiser la distribution de produits locaux aux professionnels de la restauration. Elle travaille en lien direct avec les producteurs du territoire du Pays de Dinan et sa périphérie.

))) LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE

■ INSTAURATION DU DISPOSITIF « PASS'SPORT ET CULTURE »

Madame EGRIX, Adjointe au Maire, demande au Conseil Municipal s'il est favorable à l'instauration du Pass'sport et culture octroyant une participation financière aux enfants de CP jusqu'en 3^e résidant sur Saint-Cast le Guildo et adhérant à des associations ou clubs :

- dont le siège est situé sur la commune
- dont le siège n'est pas sur la commune mais l'activité est sur le territoire de la communauté de communes et que cette activité n'existe pas sur Saint-Cast le Guildo



- dont le siège n'est pas sur la commune ou la communauté de communes, mais dont les activités se déroulent à Saint-Cast le Guildo une partie de l'année et que cette activité n'existe pas sur la commune.

Ce dispositif est ouvert à la Communauté de Communes du Pays de Matignon.

Elle propose que le montant de cette participation soit fixé à 15 € par enfant, ce passeport ne pouvant être utilisé que pour une activité pratiquée à l'année. Une convention sera conclue avec les entités qui souhaiteront participer à ce dispositif.

))) LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE

■ HANDICAP – ACCESSIBILITÉ – VALIDATION DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE

L'ordonnance présentée le 25 septembre 2014 a modifié les dispositions législatives de la loi du 11 février 2005 pour

l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

À compter de cette date, et avant le 27 septembre 2015, les gestionnaires des Établissements Recevant du Public (ERP) et les Installations Ouvertes au Publics (IOP) ont désormais la possibilité, pour mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, de s'engager par la signature d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

L'Agenda d'Accessibilité Programmée permet à tout gestionnaire/propriétaire d'établissement recevant du Public de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son établissement après le 1^{er} janvier 2015.

L'Agenda d'Accessibilité Programmée correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé (jusqu'à 3 ans), de les financer et de respecter les règles d'accessibilité.

Il doit être déposé avant le 27 septembre 2015 à la Préfecture.

Monsieur René LORRE, Adjoint au Maire, informe qu'un Agenda d'Accessibilité Programmée a été élaboré par un bureau d'étude, l'APAVE en l'occurrence. Cet agenda comporte un descriptif du bâtiment, les autorisations de travaux, les éventuelles demandes de dérogation, le phasage annuel des travaux et leurs financements. Il va permettre d'échelonner les travaux sur 3 ou 6 ans selon les cas.

Il demande au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à valider cet Agenda d'Accessibilité Programmée.

))) LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE PAR 17 VOIX POUR, 5 ABSTENTIONS (M. HERVE + pouvoir M^{me} MICHEL, M. PRODHOMME, M. VILT + pouvoir M. BREGAINT)



Les ÉCHOS du Conseil Municipal

du vendredi 9 octobre 2015

URBANISME

PRÉSENTATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)

FONCTIONNEMENT

CONTENTIEUX DEXIA – AUTORISATION DE FAIRE APPEL DU JUGEMENT DU 26 JUIN 2015

Afin de préserver de manière définitive les droits et intérêts de la Commune de Saint-Cast le Guildo quant à la question du prêt n°MPH985111EUR/986736 conclu le 27 février 2007 pour laquelle le Tribunal de Grande instance de Nanterre a d'ores et déjà lourdement condamné DEXIA CRÉDIT LOCAL et CAFFIL, Madame ALLORY, Maire, demande au Conseil Municipal de l'autoriser à soumettre, entre autres, à la Cour d'Appel de Versailles une demande d'annulation de prêt et de l'autoriser à faire appel du jugement rendu le 26 juin 2015.

))) LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE de soumettre, entre autres, à la Cour d'Appel de Versailles sa demande d'annulation du prêt n°MPH985111EUR/986736 conclu le 27 février 2007 et AUTORISE Madame le Maire à faire appel du jugement rendu le 26 juin 2015

TRANSFERT CALE DE LA BOUVETTE

Monsieur LORRE, Adjoint au Maire, informe l'assemblée que la cale de la Bouvette au port de la Garde doit faire l'objet d'une régularisation administrative, à savoir une procédure de « transfert de gestion » au profit de la Collectivité. Il demande au Conseil Municipal d'autoriser Madame Le Maire à lancer la procédure de transfert de gestion.

))) LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE



SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC MEGALIS BRETAGNE POUR L'ACCÈS AUX SERVICES ISSUS DES MARCHÉS PUBLICS

Lors de son Comité Syndical du 21 mars 2014, le Syndicat mixte Mégalis Bretagne a adopté par délibération la mise en place d'un nouveau barème de contribution dans le cadre de la fourniture d'un bouquet de services numériques pour les collectivités bénéficiaires.

Cette contribution est supportée par la Communauté de Communes du pays de Matignon. La commune ne s'acquitte d'aucune contribution financière pour accéder au bouquet de services numériques.

Le bouquet de services numériques comprend les services suivants :

- Une salle régionale pour la dématérialisation de vos marchés publics
- Un service de télétransmission des actes au contrôle de légalité
- Un service de télétransmission des données et pièces au comptable
- Un service d'échanges sécurisés de fichiers
- Un service d'informations publiques en ligne
- Un parapheur électronique
- Un service d'archivage électronique à valeur probatoire
- Un service « Observatoire de l'adminis-

tration numérique en Bretagne »

- l'accès aux formations et ateliers méthodologiques et notamment : le projet « 100 % démat », « mise en conformité avec la loi Informatique et Libertés », « Communication électronique de documents d'état civil ».

Monsieur LORRE, Adjoint au Maire, propose au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer la Convention Mégalis Bretagne et tous documents nécessaires à la mise en œuvre du projet Mégalis pour la période 2015/2019.

))) LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE

FINANCES

DÉCISION MODIFICATIVE N° 4 — BUDGET COMMUNE – ANNÉE 2015

))) LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE d'ouvrir et de modifier les crédits suivants en SECTION D'INVESTISSEMENT/DÉPENSES

- Programme 144 « Salle d'Armor » (article 2313 – Constructions) – 129840 €
- Article 10223 « T.L.E » + 129840 €
- Programme 113 « Acquisition de matériels » (article 2183) + 24 000 €
- Programme 134 « Bâtiments » (article 2313) - 24 000 €

URBANISME

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLU

Des évolutions du contexte et des difficultés d'application conduisent aujourd'hui la commune à procéder à des ajustements qui entrent dans le cadre d'une modification simplifiée.

Monsieur MENARD, adjoint en charge de l'urbanisme, rappelle : pour la mise en œuvre de cette procédure, le projet de modification, l'exposé de ses motifs et le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées doivent être mis à la disposition du public pendant un mois, dans des conditions lui permettant de formuler ses observations. Ces observations sont alors enregistrées et conservées ; les modalités de cette mise à disposition doivent être précisées,

LES ÉCHOS du Conseil Municipal du vendredi 9 octobre 2015 (suite)

par le conseil municipal et portées à la connaissance du public au moins 8 jours avant le début de cette mise à disposition; à l'issue de la mise à disposition l'adjoint à l'urbanisme en présente le bilan devant le conseil municipal, qui doit délibérer et adopter le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération motivée.

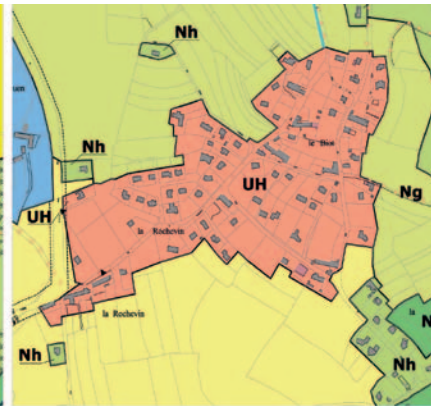
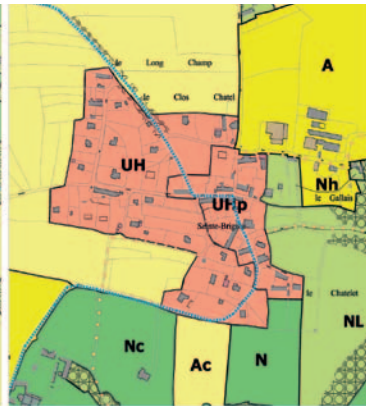
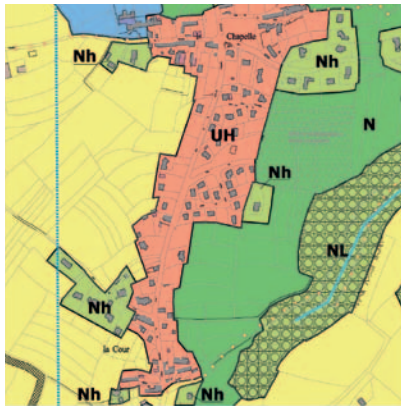
Il y a lieu pour le conseil municipal de délibérer également sur les modalités de mise à disposition du public, du dossier de modification simplifiée.

Monsieur MENARD, adjoint à l'urbanisme, propose les modalités suivantes:

- . Mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée en mairie de Saint-Cast le Guildo, aux jours et heures habituels d'ouverture,
- . Mise à disposition d'un registre permettant au public de formuler ses observations en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture,
- . Mise en ligne du dossier de mise à disposition sur le site internet de la commune ou de la communauté de communes,
- . Parution d'un avis informant de la présente délibération et précisant l'objet de la modification simplifiée, les dates, le lieu et les heures auxquels le public pourra consulter le dossier et formuler des observations. Cet avis sera publié dans le journal Ouest-France diffusé dans le département, et ce, 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition du public. Cet avis sera affiché en mairie, en mairie-annexe et sur le site internet de la ville ou de la communauté de commune dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition.

VU

- l'ordonnance 2012-11 du 5 janvier 2012 portant clarification et simplification des procédures d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme,
- Le décret 2012-290 du 29 février 2012 modifiant et complétant, notamment, les dispositions réglementaires relatives au SCOT et au PLU et le décret n° 2013-142 du 14 février 2013 pris pour



l'application de l'ordonnance n° 2012-11 du 5 janvier 2012 portant clarification et simplification des procédures d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme.

- Le code de l'urbanisme et notamment les articles L 110, L 121, L 123-13 et suivants,
- Le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 18/12/2012,
- La présentation de ce dossier en commission travaux-urbanisme du 18/08/2015,

Après avoir entendu les explications de Monsieur Gilbert MENARD, Adjoint à l'Urbanisme,

))) LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE

Par 17 Voix POUR et 4 Absentions (M^{me} MICHEL et M. VILT + pouvoirs de M. HERVE et M. BREGAINT)

- **DÉCIDE**, par le biais d'une modification simplifiée:
 - la modification de l'article UC2 II pour le secteur UCD du règlement écrit,
 - d'autoriser les saillies par rapport à l'implantation
 - de faire évoluer la règle sur les clôtures en zone Nh,
 - de modifier la répartition des densités sur les secteurs des orientations d'aménagement et de programmation.

- **DÉCIDE** de fixer les modalités de la mise à disposition comme suit:

- . Mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture,
- . Mise à disposition d'un registre permettant au public de formuler ses observations en mairie, aux jours et heures

habituels d'ouverture.

- . Mise en ligne du dossier de mise à disposition sur le site internet de la commune ou de la communauté de communes.
- . Parution d'un avis informant de la présente délibération et précisant l'objet de la modification simplifiée, les dates, le lieu et les heures auxquels le public pourra consulter le dossier et formuler des observations. Cet avis sera publié dans le journal Ouest-France diffusé dans le département et ce, 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition du public. Cet avis sera affiché en mairie et sur le site internet de la commune ou de la communauté de communes pendant toute la durée de la mise à disposition.

- **DIT** que la présente délibération sera notifiée au Sous-Préfet et aux personnes publiques associées, conformément au deuxième alinéa de l'article L 123-13-1 du code de l'urbanisme.

- **DIT** également que conformément à l'article R 123-25 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, et mention de cet affichage sera insérée dans un journal diffusé dans le département. La présente délibération sera en outre publiée dans le recueil des actes administratifs.

PERSONNEL

INFORMATION

Non-renouvellement du détachement sur l'emploi fonctionnel de Directrice Générale des Services à compter du 1^{er} janvier 2016



65^e anniversaire du naufrage de la **Frégate Laplace** : témoignage sur la **cérémonie**

M. Dominique RESSE, Co-Président du GRIEME (Groupe de Recherche et d'Identification d'Epaves de Manche Est), nous apporte son témoignage personnel sur cette commémoration exceptionnelle.



DU TRAVAIL DE RECHERCHE À LA COMMÉMORATION

« Le drame du LAPLACE le 16 septembre 1950 devant Saint-Cast le Guildo a pour moi une importance particulière. Après une plongée sur son épave, il y a presque 20 ans, je me suis attaché à réunir un maximum d'informations, de documents, de photos sur cet événement. En a suivi un article, une fiche qui a marqué mon intégration (pour le meilleur et pour le pire!!!) au GRIEME. Alors, quand Mme Le Maire m'a contacté pour obtenir photos et documents figurant sur le site internet du GRIEME, je n'ai pas hésité ! L'invitation qu'elle m'a envoyé

m'a convaincu que je devais faire le déplacement. Un coup de téléphone à Lionel (Lionel Flavigny président du GRIEME)... et nous sommes tous les deux sur la route ce samedi après midi. Levé de très bonne heure

dimanche matin, nous avons assisté au levé du soleil sur la plage de Penguen et sur le port avant d'aller déjeuner dans un café de Saint-Cast Le Guildo. »

L'ARRIVÉE SUR LE LIEU DE LA CÉRÉMONIE

« Il est 9h40 quand nous arrivons au pied du monument. Je ressens toujours cette même émotion qui étreint mon cœur et humidifie mes yeux lorsque je me retrouve face à cette pleureuse de pierre en prière enveloppée dans sa longue chape de deuil. Je me retourne vers le large. Le spectacle est toujours aussi grandiose. Comme pour donner plus de solennité à cette matinée, une brume de mer, tel

un linceul recouvre le Fort Latte et nous cache la bouée de danger isolé qui balise l'épave de la frégate météorologique. Au pied du monument, déjà beaucoup de monde. Portes drapeaux, personnages officiels, élus et public se tournent vers le large. »

LE PASSAGE DE LA VEDETTE SNSM

« La vedette de la SNSM de St Cast le Guildo ne devrait pas tarder à passer devant la plage de la Mare en direction de la bouée Laplace afin d'y jeter une gerbe de fleurs. Puis reve-

nir vers la plage et saluer les familles des victimes et le public. Plus au large, la silhouette blanche du navire hydrographique Laplace venu spécialement de Brest pour marquer l'événement, s'estompe dans la brume.

Au son des binious et des cornemuses du Bagad SALICORNES de Saint Cast, trouant la brume, la vedette SNSM GMF Laplace nous apparaît, puis s'éloigne en direction du Fort. La brume préservera encore, ce moment d'intimité au-dessus du vestige de la frégate. Après un long moment de si-



lence, la vedette fait route vers nous, et s'immobilise au pied de la falaise. Puis, comme pour rendre compte d'une mission accomplie, le son lugubre de sa trompe longuement actionnée marque son retour vers le port. Sous un soleil de plus en plus brillant et chaud, devant la mer dont le linceul de brume qui la recouvrait semblait partir en lambeaux, nous avons attendu que l'équipage du canot de la SNSM, les officiers et marins du navire Laplace arrivent avant que ne commencent les allocutions des personnalités...»

LES ALLOCUTIONS ET LE RECUEILLEMENT

«Drapeaux baissés, les noms et prénoms des 51 victimes de l'explosion du Laplace ont été énumérés... tous ponctués par un solennel «Mort pour la



France »! Une longue litanie... interminable dans un silence glacial... un recueillement à la hauteur de l'ampleur de ce drame.

En m'invitant à cette cérémonie, Monsieur COJEAN m'a fait un grand honneur et au-delà a rendu hommage au travail que nous faisons au GRIEME. J'ai également été sensible à la poignée de main de Monsieur Alain

Scourzic, fils d'un marin disparu qui m'a assuré bien connaître notre travail au GRIEME!

Lionel et moi, avons jeté un dernier regard vers le large avant de quitter le site, direction l'exposition et le buffet. Le ciel était complètement dégagé et d'un bleu azuréen. On entendait à peine le murmure du ressac de la mer parfaitement calme contre les rochers au pied de la falaise. En regardant les drapeaux s'éloignant aux bras de

leurs porteurs et les gerbes de fleurs au pied du monument, il m'a semblé que seule, une cérémonie comme celle-ci pouvait faire oublier un instant la sérénité de ce lieu et rappeler au promeneur l'ampleur du drame qui s'est déroulé devant St Cast il y a 65 ans! »

Dominique RESSE
Co-Président du GRIEME
(Groupe de Recherche et d'Identification d'Epaves de Manche Est)



CÉRÉMONIE DU 20 SEPTEMBRE

Remise des médailles

À l'issue de la cérémonie, dans le cadre de l'exposition consacrée au Laplace dans la salle Bec Rond, M^{me} le Maire a remis la médaille de la ville de St Cast le Guildo au Commandant Leroy du navire hydrographique le Laplace. M^{me} Allory a remercié la Marine Nationale pour, symboliquement, avoir délégué le Laplace lors de cette commémoration. Elle a fait remarquer ce clin d'œil du destin qui a réuni trois Laplace sur un même site (la vedette de la SNSM porte également ce nom) lors de la cérémonie en mer.

M^{me} Blanchet, adjointe au maire, a remis la médaille de la ville au fils de Monsieur Lebon rescapé du naufrage mais absent ce jour pour raison de santé tout comme Messieurs Plantier et Le Guevel. Ces derniers, contactés au téléphone, se rendront prochainement à la mairie de notre commune pour y recevoir la médaille de la ville de St Cast le Guildo.

M. Cojean, adjoint au maire a quant à lui remis la médaille de la ville à M. Alain Scourzic, orphelin suite au naufrage et initiateur de l'exposition.





St-Cast le Guildo a fait appel cet été à **l'Unité Mobile de Premiers Secours (U.M.P.S.)**

L'Unité Mobile de Premiers Secours (U.M.P.S.) a été créée en août 2000 par M. Manuel Carvalho et des professionnels du milieu médical afin de répondre aux très nombreuses demandes d'assistances médicales et de dispositifs prévisionnels de secours qui n'étaient pas couverts par les structures déjà existantes sur le département.

L'objectif de l'UMPS est de mettre en place des équipes qualifiées, mettant à disposition leurs connaissances professionnelles et leur savoir faire, pour assurer les premiers secours lors de rassemblements culturels, sportifs ou festifs.

L'Unité se décline en plusieurs unités départementales se regroupant au sein de l'UMPS nationale. Elle a un principe : elle ne se pose aucunement en concurrence avec les pompiers.

UNE CRÉATION RÉCENTE

L'Unité Mobile de premiers Secours 22 a été créée officiellement le 1^{er} mars 2013 par Anthony Girard, entre autres. L'UMPS 22 a obtenu son agrément préfectoral le 11 septembre dernier. Les agréments A (opérations de secours à personne) et D (dispositif prévisionnel de secours) sont attribués à l'association de secouristes. Si à ses débuts,

l'UMPS 22 ne comptait que 7 membres, ils sont, à présent, 30 femmes et hommes à composer l'effectif de l'unité. Un tiers d'entre eux sont également sapeurs-pompiers.

DES ÉQUIPEMENTS DE SECOURS COMPLETS

L'équipe dispose de deux véhicules de premiers secours à personne et d'un VIR (véhicule d'intervention rapide).

Lors de la mise en place des agréments, la préfecture a reconnu que l'UMPS dispose d'un ensemble d'équipements de secours complet. L'association est financée principalement par les prestations (mise en place de postes de secours) qu'elle offre lors de manifestations diverses. Elle ne touche que très peu de subventions (500 € par la communauté de communes du Pays de Matignon). Elle accepte volontiers les dons...

DEVENIR SECOURISTE AU SEIN DE L'UMPS

Pour devenir secouriste au sein de l'UMPS, il faut avoir 16 ans et être motivé...

L'association propose alors aux nouvelles recrues des formations de secouristes :

- le P.S.C.1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1)
- le P.S.E.2 (Premiers Secours en Équipe de niveau 2)

Pour être bénévole à l'UMPS, il est conseillé d'être en forme physiquement : porter un brancard, de lourds sacs est habituel...

Yann de l'UMPS 22 nous confie : « J'ai toujours voulu porter secours aux personnes mais malheureusement mon métier ne me laissait pas de disponibilités pour devenir pompier. J'ai donc intégré l'UMPS 22. Auparavant j'étais à la protection civile. »

À LA RECHERCHE DE BÉNÉVOLES

Anthony Girard, responsable de l'Unité, rajoute : « les personnes qui nous rejoignent ont souvent été confrontées à des situations difficiles où ils n'ont pu intervenir par manque de formation. Le secours à la personne est pour nous une passion. Être bénévole, ce n'est pas être amateur, on a des vies entre nos mains et le droit à l'erreur est néant ! Dans la réalité, nous pouvons bien sûr être confrontés à des interventions lourdes mais la plupart du temps nous faisons de la « bobologie ». Nous recherchons constamment des bénévoles... » Avis aux amateurs !

CONTACT UMPS 22

> **Président :**

Anthony GIRARD

> **Contact :**

Les Préaux

22550 PLEBOULLE

Tel : 06 24 95 88 57

Email: 22@umps.fr



U.M.P.S. 22 : premier bilan de la saison 2015 à Saint-Cast Le Guildo

La courbe de population estivale connaît des pics de fréquentation importants l'été : 35 000 personnes peuvent se côtoyer dans notre station durant la saison. Tant mieux pour notre économie locale mais cela engendre forcément des désagréments et mécontentements. Tous les visiteurs ne conçoivent pas de la même manière leurs vacances... Les excès nocturnes de certains peuvent perturber les nuits des autres... Or tous doivent pouvoir cohabiter et repartir satisfaits par leur séjour sur nos rivages castins.

TIRER LES CONSÉQUENCES DU BILAN 2014

Le bilan de la saison estivale 2014 n'était pas satisfaisant. De nombreux incidents, incivilités, nuisances sonores, actes de déprédation avaient malheureusement émaillé la saison estivale. Sur la plage, 80% des interventions des sauveteurs de la SNSM étaient consacrées à soigner des blessures provoquées par des coupures dues à des débris de bouteilles en verre. De nombreuses plaintes et pétitions de mécontentements avaient été enregistrées en mairie...

EN 2015, LE CHOIX DE LA PRÉVENTION

À l'issue d'une réflexion menée suite aux réunions de bilans de saison avec les gendarmes, entre autres, plusieurs hypothèses sont apparues: installer des caméras dans les rues, sur la plage ou engager des moyens humains pour prévenir les excès nocturnes. Nous

avons choisi cette dernière hypothèse et après avoir contacté diverses associations nous avons retenu l'Unité Mobile de Premiers Secours 22 (UMPS 22). Cette association est basée à Plébloulle et son responsable est M. Anthony Girard.



LA MISSION DE L'UMPS 22

La mission confiée à l'UMPS 22 était claire: prévenir les excès nocturnes et porter assistance aux personnes en difficulté. Il

leur a été demandé de ne pas intervenir dans les bagarres et de contacter les pompiers si la situation l'exigeait. L'UMPS ne s'est vue confier aucun pouvoir de police.

L'UMPS22 est donc intervenue du samedi 11 juillet au dimanche 23 août, toutes les nuits, de 1h à 7h du matin sur les secteurs sensibles de la commune: les Mielles, le Port, les secteurs des deux night-clubs de la commune. Chaque nuit, une patrouille de 2 intervenants au moins (4 à 5 le week-end) sillonnait les rues de St-Cast le Guildo.

BILAN DES INTERVENTIONS :

Les membres de la patrouille étaient en contact avec la brigade d'été de la Gendarmerie de St Cast le Guildo. Anthony et son équipe ont établi chaque nuit une main courante qu'ils ont remis à la mairie. **Voici le bilan de leurs interventions: 75 prises en charge ont été effectuées lors de ces**

missions de prévention en collaboration étroite avec la gendarmerie et les sapeurs-pompiers. L'UMPS a été amenée durant ces patrouilles à donner des bouteilles d'eau, distribuer des éthylotests, surveiller des baignades nocturnes, faire de la médiation auprès d'individus alcoolisés...

Leur mission s'est également souvent apparentée à du **rap-pel au civisme auprès de la population nocturne** (ramassage de débris de toutes sortes, dégradations des biens municipaux, réduction du volume de la musique, départ de feux sur la plage ou sur en ville, utilisation des trottoirs plutôt que la chaussée etc....).

Les patrouilleurs sont également intervenus pour des **secours à personnes pour des blessures minimes** ne relevant pas de l'intervention du SAMU ou des Sapeurs-pompiers, des petites plaies ou brûlures, des malaises ou encore des hypothermies...

UN RETOUR POSITIF UNANIME

Toutes les personnes qui les ont côtoyés ou qui ont bénéficié de leur intervention ou aide, durant cet été, sont unanimes et réellement satisfaits de leur présence:

- **Les jeunes**, d'abord, souvent craintifs vis-à-vis de l'autorité, allaient facilement demander de l'aide auprès des intervenants de l'UMPS22.





- **Les différents responsables des Clubs de plage**, nous ont avoué avoir passé une saison exceptionnelle durant laquelle ils n'ont pas eu à faire de nettoyage autour des jeux de plage (pas de bris de verre ou des déchets) grâce aux patrouilles nocturnes.
- **Les sauveteurs de la SNSM** ont vu chuter spectaculairement les interventions dues à des coupures provoquées par des verres brisés et éparpillés dans le sable.
- **Les gendarmes**, eux aussi ont reconnu avoir un contact privilégié et des interventions facilitées par la prévention effectuée par L'UMPS.

Les riverains du Boulevard de la mer, enfin, sont venus témoigner de leur satisfaction, car ils ont pu passer des nuits tranquilles, même avec les fenêtres ouvertes !

LA MISSION FUT UN VÉRITABLE SUCCÈS

Anthony Girard, responsable de cette unité de prévention, ainsi que tous les membres de cette association reconnaissent que

cette mission fut un succès notamment sur le plan humain.

RECONDUCTION DU PARTENARIAT POUR 2016

La Municipalité envisage, pour saison 2016, une reconduction de ce partenariat avec L'Unité Mobile de Premiers Secours des Côtes d'Armor.

La Municipalité se réjouit, enfin, de l'obtention, par l'UMPS22, de l'agrément « Sécurité Civile » délivré par la Préfecture des côtes d'Armor.

Magali Egrix, Olivier Cojean
Adjoints au Maire



LE TÉMOIGNAGE D'ANTHONY GIRARD :

Nous avons rencontré Anthony GIRARD, responsable de cette unité pour établir un bilan de ces 44 nuits d'intervention.

« Les premières rondes ont été difficiles. Il a fallu s'adapter, se faire connaître pour être reconnus... Après une dizaine de nuits, les relations ont été établies avec la population nocturne. Nous étions en relation avec les propriétaires des deux boîtes de nuit et savions quand les soirées risquaient d'être davantage agitées. Nous avons effectué beaucoup de prévention par rapport à l'alcool : distribution massive d'ethylotests, accompagnement de personnes alcoolisées, dissuasion de prendre le volant en conseillant d'attendre ou de contacter un proche... À deux reprises, nous avons retrouvé des personnes endormies sur la route ! C'est à une population de jeunes entre 16 et 23 ans principalement que nous avons eu à faire. Une relation de confiance s'est construite au fil des nuits. Les rapports avec les gendarmes de St Cast le guildo, de Matignon et de la Brigade Mobile (basée à Fréhel) ont été excellents. La nuit est longue, la dernière heure d'intervention était un peu dure, entre 6h et 7h du matin, il ne se passe pas grand-chose. Physiquement, cela a été difficile mais la satisfaction d'une mission réussie prime ! »

Portrait →

Lina, une castine qui domine les grands bassins

Tous les jours, Lina Hubert se lève à 6 heures et nage avant d'aller en cours. La jeune fille de 16 ans est une championne de natation, et pour garder ce titre, elle s'entraîne quotidiennement. Rencontre avec une véritable passionnée.

Lina est en première ES en sports études à Cesson près de Rennes. La jeune fille blonde parle avec ferveur de la natation, sa grande passion. Elle tombe dans le grand bain à 7 ans et depuis, elle n'a jamais arrêté. Lina commence à faire ses premières brasses à St-Cast Le Guildo et ce durant 8 années. C'est avec le club de natation de notre commune qu'elle commence les compétitions et y prend goût.

Lina participe d'abord aux championnats départementaux, elle rafle quatre titres. Elle décroche ensuite la 2^e place au 50 m crawl aux championnats régionaux, cette année. La jeune nageuse finit 1^{ère} au championnat de national 2 (N2 d'été). Lina peut ainsi se

qualifier pour le championnat de France où elle réalise le 5^e meilleur temps dans la catégorie Cadette et se qualifie pour la finale. Elle finit 10^e au classement général.

ASSIDUE ET COMPÉTITRICE

Pour en arriver là, Lina a dû se surpasser. Tous les matins, elle doit se lever à 6 heures pour s'entraîner dans la piscine de son club à Cesson. Les coups de barre sont fréquents vers 10 heures ! Ce n'est pas un sacrifice pour elle *"je préfère me lever plus tôt pour aller nager que plus tard pour aller en cours"*. La jeune championne n'aime pas les bancs de la classe, elle est plus à l'aise dans un bassin, *"je vais en cours car je dois y aller,*

je vise le bac quand même !"

En plus de nager, Lina fait de la musculation tous les lundis soirs. En tout, 14 heures d'exercices physiques hebdomadaires, sans compter le sport à l'école. Un rythme haletant qui ne l'effraie pas pour autant *"même si c'est fatiguant, je voulais me rajouter des heures, mon entraîneur n'a pas voulu"*. Lina est une compétitrice dans l'âme. La jeune fille nage pour gagner, même s'il n'y a pas d'enjeux, *"ma principale motivation, c'est la compétition"*.

LAURE MANAUDOU, SON IDOLE

La jeune fille a quitté St-Cast le Guildo pour le club de Cesson. Si son club d'enfance a marqué sa carrière, elle se dit

bien suivie à Cesson, 2^e club de Bretagne. Si de temps à autre, il est compliqué d'allier les cours avec sa passion, Lina ne se voit pas arrêter la natation tout de suite. Pourtant la jeune fille a aussi d'autres projets en tête. Depuis l'âge de 10 ans, Lina veut rentrer dans l'armée de terre. Quand on lui demande qui est son idole, la réponse ne se fait pas attendre *"Laure Manaudou !"*. Depuis toute petite, Lina la suit et regarde toutes ses compétitions à la télévision. *"Je voudrais être comme elle"* avoue la jeune fille. Elle rêve également des JO, *"un rêve un peu trop grand"* selon elle. Mais qui sait, peut-être que notre Castine sera la prochaine Laure Manaudou ?

Y. C.





Les tendances de la **SAISON ESTIVALE 2015**

La saison estivale 2015 a démarré très tôt cette année et devrait être meilleure que l'an passé.

LES RAISONS DE LA REPRISE DU TOURISME BRETON

> Un regain du taux de départ en vacances des français: 4 Français sur 5 sont partis au cours de l'été. Seul un Français sur cinq n'est pas parti au cours de l'été. Et ce

n'est pas toujours pour des raisons financières, même si cela reste la principale raison. Pour certains, le travail ne leur permet pas de prendre de congés à cette période de l'année. Pour d'autres, le non-départ est un choix.

> La météo favorable, avec un ensoleillement exceptionnel fin juin début juillet, a favorisé un « démarrage » précoce du pic d'activité touristique, dès la fin du mois de juin.

> Le bouche à oreille favorable depuis 2 saisons estivales peu pluvieuses

> Les « tremplins » médiatiques: les grandes marées de février et mars, l'à-sec du Lac de Guerlédan, la victoire de Ploumanac'h dans l'émission « Le village préféré des français », le Tour de France

> La désaffection pour les destinations touristiques du Maghreb, de l'Égypte et de la Turquie et plus géné-



ralement celles ayant subi des attaques terroristes, sa favorisé les séjours en France et le tourisme de proximité

> Un flux de visiteurs venus des régions du Sud de la France, chassés par les fortes chaleurs du début de saison

> Un retour des clients étrangers, et notamment britanniques et allemands

> Le week-end du 14 juillet a permis de réaliser un pont de 4 jours favorable à l'activité touristique

LES « POINTS NOIRS » DE LA SAISON

> Une clientèle toujours affectée par la crise économique: un panier de dépense moyen toujours en berne, des comportements caractéristiques (négociation des prix pour n'importe quelle prestation, partage d'une assiette à plusieurs au restaurant...)

> Des réservations tardives et très dépendantes de la météo et des tarifs, accentuées par la surabondance d'offres sur Internet



Repères ▼

LES CHIFFRES CLÉ DE L'OFFICE DE TOURISME

- **10.777 demandes** enregistrées par l'office de tourisme en juillet et août, soit une hausse de 11% par rapport à 2014, qui était déjà une bonne saison. (NB : ne sont pas comptabilisés les clients qui viennent à l'office de tourisme pour utiliser le Wifi)
- Parmi ces 10.777 demandes, **711** ont été enregistrées **au bureau saisonnier de Notre-Dame Du Guildo** (soit une baisse de 18% par rapport à la saison 2014)
- Une fréquentation globalement stable en juillet par rapport à 2014, mais une **explosion des demandes au mois d'août (6000 demandes sur le mois, soit ¼ de demandes en plus par rapport à l'an passé)**. Il s'agit du record depuis l'enregistrement des statistiques à l'office de tourisme.
- **Hotspot wifi : 2752 connexions** en juillet et août (soit une augmentation de 60%) pour 1407 utilisateurs uniques (+16%). NB : Depuis début 2015, le wifi est proposé gratuitement aux personnes qui se connectent à partir de leur propre appareil (mobile, PC, tablette).
- **CAP ARMOR : 3537 participants** aux activités (contre 3198 en 2014 soit une augmentation de plus de 10%). Fréquentation équivalente en août, mais en nette augmentation sur la 1ère quinzaine de juillet (météo)

> Des retombées économiques pas toujours à la hauteur de l'affluence touristique: Une très forte proportion de séjours non marchands, c'est-à-dire dans la famille, chez les amis... L'impression que Saint-Cast Le Guildo se « vidait » certains soirs - des clients qui viennent sur la côte la journée et dorment ailleurs.

> Une concurrence croissante de l'économie collaborative (ex: Air BnB) par rapport aux hébergeurs traditionnels. Cependant, ces touristes contribuent pleinement à

l'économie touristique, faisant vivre les commerces de proximité, les restaurateurs et les structures de loisirs au même titre que les autres touristes en hébergement marchand traditionnel.

> Les hébergements et particulièrement les locations et les hôtels ont bien fonctionné lors du mois de juillet. La météo changeante a, par contre, favorisé des annulations de séjours et départs anticipés, notamment en campings.

Office de Tourisme

Grand Quizz du 25 janvier 2015

Les bonnes réponses pour le Grand Quizz **MUSIQUE** des Echos de Saint-Cast Le Guildo N° 75 étaient :

Question 1 : Réponse C

Question 2 : Réponse B

Question 3 : Réponse A

Question 4 : Réponse B

Question 5 : Réponse C

Question 6 : Réponse B

Question 7 : Réponse C

Question 8 : Réponse C

QUIZZ CINÉMA

Question 1 :

L'inspecteur Émile Lampion dans les petits meurtres d'Agatha Christie est interprété par le fils de Coluche prénommé

- | | |
|-----------|---|
| Marius | A |
| César | B |
| Alexandre | C |

Question 2 :

Quel nom porte le paquebot de "La croisière s'amuse"

- | | |
|------------------|---|
| PACIFIC DREAM | A |
| PACIFIC PRINCESS | B |
| PACIFIC ROSE | C |

Question 3 :

Le dernier film de Cédric Klapisch, "Casse tête chinois" se passe à

- | | |
|-----------|---|
| NEW YORK | A |
| HONG KONG | B |
| PARIS | C |

Question 4 :

Avant de s'intituler Oscar, ce prix était appelé le trophée

- | | |
|--------------|---|
| DU MERITE | A |
| DE LA GLOIRE | B |
| DU 35 MM | C |

Question 5 :

Parmi ces actrices, qui n'a jamais enregistré de chanson

- | | |
|--------------------|---|
| ISABELLE ADJANI | A |
| SANDRINE KIBERLAIN | B |
| SANDRINE BONNAIRE | C |

Question 6 :

Dans Peau d'âne de Jacques Demy qui a joué la princesse ?

- | | |
|-------------------|---|
| CATHERINE DENEUVE | A |
| FRANCOISE DORLEAC | B |
| DELPHINE SEYRIG | C |

Question 7 :

Quel âge a la série Les SIMPSON ?

- | | |
|--------|---|
| 20 ANS | A |
| 25 ANS | B |
| 30 ANS | C |

Question 8 :

Quel métier aurait aimé exercer Jean-Paul Belmondo ?

- | | |
|---------|---|
| AVOCAT | A |
| BOXEUR | B |
| PEINTRE | C |

Retrouvez les réponses dans le prochain numéro.

Naissance ▼

- Le 15 septembre : *Thaïs de SORBIER de POUGNADORESSÉ*
12, Rue de Brizon

Mariage ▼

- Le 19 septembre 2015 : *Laurène COURONNÉ et Guillaume SIMON*
- 26 boulevard de Penthièvre

Décès ▼

- Le 22 août 2015 : *Serge HOUSSIN* - 123 Avenue Mozart - 75016 PARIS
- Le 15 septembre 2015 : *Simonne LEMARCHAND veuve GORGUÈS* - 88 ans - 24 rue de Lesrot
- Le 2 octobre 2015 : *Paulette BLIVET née BLANDIN* - 84 ans - domiciliée à FRÉJUS (83600)

ERRATUM : Mr et Mme GALLIE Daniel ont fêté leurs noces d'OR et non de DIAMANT comme mentionné dans le précédent bulletin municipal.

Noces de diamant ▼

- Le 10 octobre 2015 : *Ghislaine DELAMARRE et Claude PERTIN* - 5 rue de la Ville Norme



PERMIS de construire / DÉCLARATIONS préalables

MOIS D'OCTOBRE 2015

NOM-PRENOM	ADRESSE	OBJET
SARL CAMPING LES BLES D'OR	La Chapelle	Agrandissement camping avec six emplacements nus
M. ROBERT Daniel	22, boulevard de Penthièvre	Maison individuelle
Mme TROTEL Claudine	1, rue de la Côte Fercot	Création ouvertures et préau
M. et Mme JAFFRELOT Laurent	18, avenue des Tilleuls,	Clôture
M. COLAS Bernard	22, boulevard de la Mer	Fermeture balcon
Mme ROYCE Isabelle	24, rue de la Frégate Laplace	Aménagement terrasse
M. RENOUDARD Michel	Rue du Tertre Bel Haut	Maison individuelle
M. JUNGUENE Louis	2, rue Roseleux	Pose de 2 velux
M. et Mme DUMIN Jean-René	21, rue de la Ville Norme	Extension et terrasse sur pilotis
M. LEGUYADER Mme FELIN	5, rue du Long Pré	Garage et abri ouvert
M. et Mme ALLORY Jean-Philippe	21, avenue de Pen-Guen	Maison individuelle
M. et Mme LESTOUX Pascal	Rue du Moulin d'Anne	Maison individuelle
M. et Mme FANON Daniel	44, rue du Sémaphore	Maison individuelle
M. LETACONNOUX Mlle HAMON	2, rue de la Croix Chauvel	Maison individuelle
Mme CHEVALIER Marion	12, rue de la Comté	Maison individuelle
M. et Mme CHEVALIER Jean Jacques	18, rue de Villeneuve	Extension maison individuelle
M. TIBERGHEN François	28, avenue de Pen-Guen	Division terrain
M. LANSELLE Philippe	17, rue du Commandant Charcot	Piscine
SARL REBOURS	Z.A. Haute Lande	Bâtiment professionnel
M. MESLIN Francis	15, rue de la Frégate Laplace	Ouverture fenêtre
M. THEPAUT Marc	18 bis, rue des Vallets	Création 2 terrasses et trottoir
M. DUMESNIL Yves	13, rue du Tertre Rimbourg	Changement velux
Mme LEPRINCE Monique	45, boulevard Duponchel	Clôture
M. JEAN-BAPTISTE INTZY Patrice	24, rue des Nouettes	Extension maison individuelle
ISERN Alexandre FROC Noémie	Rue des Guerrières	Maison individuelle

COMMUNIQUÉ →

CONCERT D'ORGUE ET DE BOMBARDE

André Le Meut et Philippe Bataille

à l'église de
St-Cast Le Guildo



Afin de célébrer la fin des travaux de rénovation de l'église de Saint-Cast Le Guildo, les castins et les guildocéens sont conviés à un **CONCERT D'ORGUE ET DE BOMBARDE** le 28 novembre à 20h30.

Entrée : 5 € - Organisé par le Comité des fêtes

© FRANCK HAMON



▼ REBOISEMENT

Attribution de lots de bois de chauffage sur le site du Golf de Saint-Cast Le Guildo

Le golf de Saint-Cast le Guildo, en concertation avec les services de l'Etat (DDTM), la Communauté de communes du Pays de Matignon et la municipalité travaillent actuellement sur une opération de reboisement de ce site.

La première étape de cette opération consiste à sélectionner les arbres d'avenir, c'est-à-dire conserver les arbres ayant un bon développement et d'abattre les autres. Du bois de chauffage sur pied étant disponible, le Golf de Saint-Cast le Guildo souhaite privilégier la vente de ce bois aux habitants de Saint-Cast le Guildo. Il vous propose de faire acte de candidature, avant le 30 novembre 2015, auprès de Mme Leconte (Communauté de communes du Pays de Matignon) afin de vous présenter dans la première quinzaine du mois de décembre 2015 le déroulement de cette opération.

L'attribution des lots après échanges sur vos besoins, vos disponibilités et votre degré d'équipement sera finalisée au plus tard le 31 décembre 2015. Les contrats de vente seront signés entre les parties tout début janvier 2016. Les travaux d'abattage et d'enlèvement des bois devront être achevés pour le 17 mai 2016 au plus tard.

Contact : Mme LECONTE

Tél. : 02.96.41.15.11

Mail :

alexandra.leconte@ccpaysdematignon.fr

▼ RÈGLEMENTATION

Vous possédez un ou des animaux ? Vous devez vous conformer à la loi.

Ci-dessous un bref rappel du Code de la santé publique :

- article R.1334-31 : aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité.

Durée, répétition, intensité... Un seul de ces critères suffit à constituer

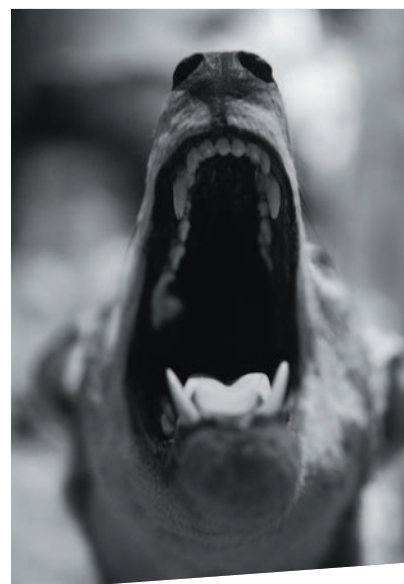
un trouble de voisinage.

Ils ne sont pas cumulatifs. Ainsi, si le chien de vos voisins hurle à la mort, ou aboie tous les jours ou de longues heures durant, vous êtes dans votre droit en demandant au propriétaire de faire taire son animal.

Quelles sanctions pour le propriétaire du chien ?

Le propriétaire du chien perturbateur pourra se voir condamner : d'une amende de 450 € à la confiscation de l'animal. Une mesure extrême qui peut, peut-être, encourager vos voisins à trouver une solution alternative et moins traumatisante.

Dans tous les cas, une solution amiable entre voisins reste la meilleure des solutions.



SAMEDI 21 NOVEMBRE 2015
DE 10H à 12H

BOURSE D'ECHANGE DE PLANTES
(plants de légumes, vivaces, fleurs, graines, arbre, arbuste, outils, livres)

ESPACE DES HALLES à MATIGNON

*À la Sainte Catherine,
tout bois prend racine*

**EMPLACEMENT GRATUIT
SANS RESERVATION**
(ventes non autorisées)

IMPORTANT : Le déballage sous les Halles ne sera possible qu'en protégeant le dallage (bache, film plastique)

CONTACT : jardiniersdematignon.forumactif.org




FAVORISER LES ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES :

La commune met en place un chèque **PASS'SPORT ET CULTURE**

Objectif : Favoriser les inscriptions aux activités sportives et culturelles de la commune ou de l'intercommunalité

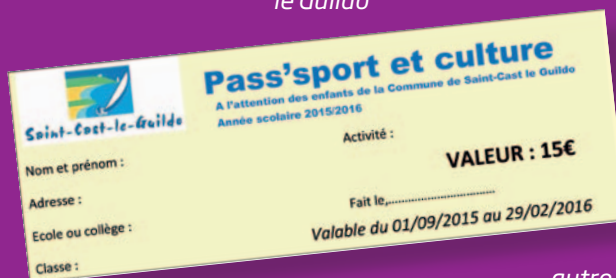
Public concerné :

les enfants domiciliés sur la commune et scolarisés du Cp à la 3^e (école et collège publiques et privées et scolarisation à domicile).

Activités ciblées : pour toutes les activités sportives et culturelles castines et guildocéennes proposées par les associations ou les clubs (ayant adhéré au dispositif par le biais d'une convention)° :

- de la commune
- de la Communauté de communes mais absentes de la commune

- hors commune ou intercommunalité mais dont l'activité a lieu une partie de l'année sur Saint Cast le Guildo



Dispositif :

Le Pass'sport et culture est nominatif et ne doit pas être accepté au profit d'un

autre jeune.

Il sera distribué aux enfants du cp au cm2 directement dans les écoles avec une note explicative pour les familles. Les collégiens peuvent retirer leur chèque en Mairie.

En Mairie, un bordereau de suivi sera mis en place.

Le chèque est valable du 1/09/2015 au 29/02/2016.

LOISIRS ET CULTURE

Mois du DOCUMENTAIRE

projection du documentaire : **"SEULS ENSEMBLE"**
en présence du réalisateur **David KREMER**

Vendredi 20 novembre salle du CCAS La Parisienne - 1 rue des Terre-Neuvas - Quartier de l'Isle - 20 heures



Alain Mottais et Alain Tricetti ont souhaité relancer le mois du documentaire à SAINT CAST LE GUILD.

Cette projection est possible grâce au partenariat entre l'association « Imagimer » et l'association « double vue », coordinatrice du mois du documentaire au niveau départemental.

Le documentaire « SEULS ENSEMBLE » en présence du réalisateur ou de la productrice a été réalisé au cours d'une marée en mer de

Barentz au cœur de l'été polaire, à bord de la « Grande Hermine » chalutier congélateur de la COMAPECHE de Saint-Malo.

Entraînés par un rythme industriel et soumis au danger de la pêche en haute mer, une trentaine d'hommes s'acharne pour quelques tonnes de poissons.....qu'est-ce qui rappelle ces hommes, marées après marées, à ce périlleux quotidien. Comment tiennent-ils ensemble ?

Entrée : 5€

CIS Émeraude

LE CIS EMERAUDE souhaite créer un « musée » au sein du centre de secours, dans le but de valoriser le patrimoine local et surtout pérenniser l'histoire des deux anciennes casernes castine et matignonnaise.

Pour cela, le CIS souhaite exposer à sa manière les anciens matériels, les anciennes tenues ainsi que des photos permettant de retracer l'histoire des sapeurs-pompiers. C'est pourquoi le CIS EMERAUDE sollicite le concours de personnes qui possèderaient de vieilles photos, documents, voire anecdotes, sur le passé de nos pompiers. Ces personnes auraient libre choix d'en faire don ou de les mettre à disposition du CIS, afin de les préserver en toute sécurité.

Contact : Tél. : 02 96 75 29 13 - Email : aspce@laposte.net

P-H. Delamotte - Amicale des Sapeurs-Pompiers de la Côte d'Emeraude - Responsable du pôle Historique-Patrimoine

VIVRE ENSEMBLE

Club des Pierres Sonnantes

Venez passer un moment convivial autour d'un **BUFFET CAMPAGNARD avec dégustation du beaujolais nouveau***

Jeudi 19 Novembre 2015 à partir de 18 h - Salle des pierres sonnantes - 22380 Saint-Cast le Guildo - Prix par personne 7 €
inscription obligatoire avant le samedi 14 novembre.
tél : 02 96 41 11 51

REPAS DE FIN D'ANNÉE

Vendredi 4 Décembre à 12 heures - Salle d'Armor (face à la mer)
22380 ST CAST LE GUILD - Prix par personne 30 €

Inscription avant le 28 novembre auprès de : M^{me} OLERON au 02 96 41 07 45 ou M^{me} HAMONIAUX au 02 96 41 20 35

*Attention, l'abus d'alcool peut être dangereux pour la santé.

UNC St-Cast Le Guildo / Matignon

11 NOVEMBRE JOURNÉE DU SOUVENIR

Messe à 10h

Cérémonies aux Monuments aux Morts : SAINT CAST : 11 heures
LE GUILD : 11h30

Vin d'honneur à la Mairie annexe

Repas à la FERMETTE (38 € - sur inscription))

AFM Téléthon (+ d'infos : www.afm-telethon.fr)

La campagne du téléthon aura lieu les 4 et 5 décembre 2015

Restos du Cœur

CAMPAGNE HIVERNALE DES RESTOS DU COEUR

Le centre des Restos du Cœur de Matignon vous informe que sa campagne d'hiver débutera le jeudi 3 Décembre 2015.

L'accueil et la distribution auront lieu de 9h15 à 11h15 et de 14h à 16h15 les jeudis de chaque semaine jusqu'à la mi mars 2016.

Les inscriptions à l'aide alimentaire, pour cette nouvelle campagne, se feront les jeudis 12 Novembre de 9h à 11h30 et le jeudi 26 Novembre de 9h à 12h et de 14h à 17h au centre de Matignon, ZA du Chemin Vert. - Tel : 02 96 80 52 91

A noter qu'il est indispensable de se présenter à l'inscription muni de tout document utile à l'instruction du dossier.

Pour l'équipe de bénévoles, - Françoise Abbad

ACTIVITÉS SPORTIVES

Courir en Pays de Matignon monte en puissance

Depuis mars dernier, l'association «Courir en Pays de Matignon» connaît un nouvel essor.



A l'occasion de la rentrée, Denis Pilard, Yvon Toutain, Philippe Rouxel, Noël Berthelot, Aurore et Thierry Blandin, et Hervé Piriou, entrepreneurs locaux, ont offert un jeu de coupe-vent et de maillots à tous les sportifs du club.

Une nouvelle équipe conduite par Martine Gicquel, présidente du club, a entrepris de faire monter en puissance cette association où pratique sportive et convivialité vont de pair. Repartie avec sept membres en mars dernier, l'équipe compte aujourd'hui pas moins de 25 sportifs qui, chaque semaine, aiment à se retrouver sur les circuits du secteur. La participation au forum des associations s'est révélée positive pour le club. Si certains ont le virus de la compétition et s'alignent volontiers sur la ligne de départ des différents trails de la région, d'autres ont pour seule ambition de maintenir une bonne condition physique loin des compétitions. «Nous apportons une attention particulière pour que chaque nouvelle recrue trouve dans notre club des conditions d'entraînement parfaitement adaptées à son niveau» précise Martine Gicquel.

Chaque semaine, rendez-vous

- le mercredi, à 19 h, au point-plage de Saint-Cast le Guildo,
- le vendredi à 8 h sur le marché de l'Isle à Saint-Cast le Guildo
- et le dimanche à 9 h au stade municipal de Matignon.

Contact: Martine Gicquel au : 06 85 15 00 10.

MARCHÉ DE NOËL À SAINT-CAST LE GUILD :

Dim. 13 Déc. 2015 - De 9h à 18h au Chapiteau Paroissial

Nombreux artisans : Aquarelle et peinture huile, Accessoires en laine, Bijoux, Confiserie, Ecrivain, Encadrement, Accessoires de mode, Créations Textiles, Produits fermiers, Peinture sur bois, Jouets en bois, peluches, Reliure d'art, Articles religieux : crèches.... Décorations de Noël- Couronnes - Bougeoirs

Cadeaux préparés par les enfants et les parents.

Saucissons, Epicerie fine, Confitures, Chocolats, Pâtisseries... Galette-Saucisses, Crêpes, Pâtisseries.

Organisation : OGECE école Sacré-Cœur SAINT-CAST



Cinéma EDEN

découvrez le programme

Du 6 novembre au 1^{er} décembre 2015

VENDREDI 6			20H30 SICARIO
SAMEDI 7		17H30 LA DERNIERE LEÇON	20H30 BELLES FAMILLES
DIMANCHE 8	15H00 LA DERNIERE LEÇON	18H00 FATIMA	
VENDREDI 13			20H30 3D THE WALK
SAMEDI 14	15H00 PREMIERS CRUS	17H30 LA GLACE ET LE CIEL	20H30 EN MAI FAIS CE QU'IL TE PLAÎT
DIMANCHE 15	14H30 MUNE	18H00 EN MAI FAIS CE QU'IL TE PLAÎT	
MARDI 17	20H15 retransmission par satellite de la Scala de Milan « LA TRAVIATA » (tarif 15 euros) « L'opéra le plus populaire de Giuseppe VERDI » <i>Mis en scène par Dmitri TCHERNIAKOV</i>		
VENDREDI 20			20H30 SPECTRE
SAMEDI 21		17H30 SPECTRE	20H30 LOLO
DIMANCHE 22	15H00 SPECTRE	18H00 LOLO	
VENDREDI 27			20H30 A VIF
SAMEDI 28		17H30 ANGE ET GABRIEL	20H30 LE VOYAGE D'ARLO
DIMANCHE 29	15H00 ANGE ET GABRIEL	18H00 LE VOYAGE D'ARLO	Sortie nationale
MARDI 1ER DECEMBRE	14H30 L'ETUDIANTE ET MR HENRI		

Retrouvez nos programmes

Par mail sur simple demande : cinema.eden@orange.fr - Auprès des Offices de tourisme



FESTIVAL DE THÉÂTRE POUR RIRE :

AU CABARET, le soir : concerts.

- Vendredi 13 nov : Vendredi treize trio - Jazz manouche : 30 doigts, 16 cordes.
- Samedi 14 nov : La Petite Semaine Musique métissée du monde.
- Dimanche 15 nov : ETA D'AM - Variétés françaises et étrangères

Au cabaret du chien qui rit, sous les Halles ANIMATIONS GRATUITES le samedi et le dimanche après-midi

- LES FRERES PANINI : "Episode 2 : du cirque ! mais presque !" Cirque visuel, clownesque et dynamique. Toujours plus haut, toujours plus fort
- BOIS TA LETTRE : A l'aide de visuels colorés et énigmatiques, un joyeux luron malicieux interpelle l'assemblée en jouant avec les lettres et les mots. Un spectacle joyeux, ludique, et interactif.

